



Taraho'i, le 30 août 2018

Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

À

Madame Nicole BOUTEAU

Ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions (MTT)

Objet : Nuisances sonores et aménagement du site de la plage *Vaitepiha* situé dans la section de commune de Tautira.

Réf. : Arrêté n° 6049 MLA du 8 juillet 2014 portant affectation de plusieurs parcelles cadastrées commune de Taiarapu-Est, section de commune de Tautira, section AI et AK, au profit du service de tourisme

Madame la ministre, *ia ora na*,

Par arrêté cité en référence le ministre du logement et des affaires foncières procédait, le 8 juillet 2014, à l'affectation de parcelles de terre d'une superficie de 97 173 m² constituant le site de la plage *Vaitepiha* situé à Tautira.

Ledit arrêté précisait en son article 2 que cette affectation au profit du service du tourisme était destinée à : « la gestion, l'entretien, l'exploitation, la mise en valeur et l'aménagement du site » en prenant soin de rappeler en son article 6 que le même service du tourisme avait par ailleurs vocation à « assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté ».

C'est à la faveur d'une visite effectuée le dimanche 26 août 2018 aux environs de midi sur la parcelle AI 3 dénommée TEARATAURA dite URAMOE constituant la plage *Vaitepiha* qu'il m'a été relatée l'état déplorable dans lequel se trouve les lieux, les véhicules en stationnement à même la plage et pis encore le **vacarme infernal assourdissant** dans lequel évoluaient les familles et les enfants « pris en otages » par des groupes de jeunes gens alcoolisés et par leurs voitures boum boum (huit véhicules recensés sur la seule parcelle AI 3 et vingt haut-parleurs extérieurs fonctionnant à plein régime sans discontinu jusqu'à 16 h). Loin d'être un cas isolé, la même scène s'est reproduite par contagion à hauteur de la pointe de *Vaitepiha*.

Madame la ministre, ce constat appelle de ma part deux questions :

- 1. Quelles mesures comptez-vous prendre, dans les plus brefs délais, pour rendre à ce site à vocation touristique toute sa quiétude et sanctionner les auteurs de ces pollutions sonores passibles, faut-il le rappeler, d'une peine d'amende de 53 550 XPF ?**

2. **Quel projet d'aménagement global, s'inscrivant dans la continuité des travaux effectués à l'endroit du parc de TATATUA, comptez-vous mettre en œuvre pour assurer la mise en valeur touristique et culturelle de ce site prisé de notre population ?**

Je vous prie d'agréer Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Mme Eliane TEVAHITUA